

Commission Logement et Protection sociale

Du 12 septembre 2019 à 09h30

Salle du conseil – Site de Saint Vincent Lannouchen à Landivisiau

COMPTE RENDU

Présents :

- Stephan Elisabeth
- Paugam Valérie
- Quiniou Stéphanie
- Le Borgne Jacques
- Esnault Eric

Intervenants :

- Le Blond Hugo, groupe AGEO
- Roussel Véronique, Action Logement
-

Intervention Mr Leblond pour le groupe AGEO :

1°/ Questions/réponses sur la gestion :

Mr Leblond rappelle que la mission du groupe AGEO est de conseiller et d'accompagner les entreprises pour qu'elles puissent obtenir le meilleur rapport prestations/cotisations.

Mr Leblond précise que l'application SG Santé est maintenant disponible et les salariés peuvent suivre leurs remboursements via leur portable, tablette...

Mme Quiniou indique qu'il est parfois difficile de réaliser plusieurs devis optiques pour les salariés car le « système est bloqué » dès le 1^{er} devis.

Mr Leblond répond que les opticiens réalisent parfois des demandes de prises en charges et pas des demandes de devis. Il convient alors de contacter AGEO pour qu'un gestionnaire intervienne sur le dossier.

2°/ Présentation des comptes frais de santé définitifs 2018 des actifs et hors actifs.

Mr Leblond présente les comptes définitifs 2018 (cf annexe 1) et répond aux demandes de précisions.

Le ratio de sinistralité est de 115% en 2018 pour le contrat des actifs (65% pour la base, 108% pour l'option 1, 131% pour l'option 2).

Le ratio de sinistralité est de 133% en 2018 pour le contrat des « hors actifs ».

3°/ Présentation des comptes frais de santé du 1^{er} semestre 2019.

Mr Leblond présente les résultats du régime des actifs pour le 1^{er} semestre (cf annexe 2), le ratio de sinistralité est de 119% (66% pour la base, 124% pour l'option 1 et 126% pour l'option 2).

Les tendances de l'année 2018 se confirment sur le 1er semestre 2019.

4°/ Point sur la réforme 100% santé et communication des salariés.

Mr Leblond présente un document de synthèse sur la réforme du 100% santé qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020 et qui impactera indirectement le montant des cotisations de toutes les compagnies.

La réforme permet en effet de ne plus avoir de reste à charge les dépenses de santé en optique, dentaire et prothèse auditive à compter de cette date.

Mr Esnault propose de remettre ce document à l'ensemble des salariés via les bulletins de paie.

5°/ Point sur le renouvellement Frais de santé et prévoyance.

Mr Leblond informe que compte tenu d'un ratio de sinistralité très défavorable à la compagnie, il a pu seulement limiter l'augmentation envisagée.

A ce ratio défavorable, s'ajoute également la réforme santé qui impacte la plupart des contrats à hauteur de 3%.

Mr Leblond poursuit ses négociations mais informe qu'il faut se préparer à une augmentation de l'ordre de 4% à laquelle s'ajoute l'évolution du plafond de la sécurité sociale qui générera une augmentation d'environ 1%.

Il est demandé à Mr Leblond de travailler sur différentes hypothèses pour réduire l'augmentation envisagée :

- Réduire la prise en charge de l'optique
- Ne plus appartenir à un réseau.

Mr Leblond s'engage à proposer différentes solutions pour le début octobre afin que ce point puisse être traité à l'occasion du CSE d'octobre.

Intervention Mme Roussel pour Action logement :

Mme Roussel rappelle les missions d'Actions logement :

- Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires
- Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle en proposant des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi, des bénéficiaires.

Mme Roussel présente les solutions proposées action logement (cf annexe 3) pour :

- Louer
- Acheter
- Faire des travaux
- Favoriser la mobilité
- Surmonter des difficultés (en lien avec le logement)

Mr Esnault propose de créer un espace sur l'intranet pour mettre à disposition des salariés certains documents.

Il est convenu par ailleurs de transmettre aux salariés via le bulletin de paie une synthèse des aides proposées par Action logement.

Des documents seront remis au CSE pour informer les salariés sur les différentes prestations.

Mr Esnault demande à Mme Roussel s'il est envisageable d'organiser une permanence à l'attention des salariés, Mme Roussel répond favorablement.